

Assemblée communale du 12 décembre 2016

PRESIDENCE : M. Kurt Zimmermann, Syndic

PRESENCES : 73 citoyennes et citoyens sont présents à l'assemblée la majorité est de 37

EXCUSES :

Monsieur Patrick Arnold
Monsieur Laurent Prébandier
Monsieur Jean-Claude Gander
Madame Françoise Delley
Madame Madeleine Monney
Monsieur Martial Delley
Monsieur Sébastien Cantova
Monsieur Laurent Pillonel
Madame Séverine Pittet-Pillonel
Monsieur Emmanuel Darcey
Madame Patricia Bourdon
Mademoiselle Solène Bourdon

M. Kurt Zimmermann, Syndic, au nom de l'autorité communale et de son administration salue les citoyennes et citoyens pour cette assemblée communale ordinaire.

Cette assemblée communale a été convoquée dans les délais impartis, conformément au mode de convocation en vigueur, par affichage au pilier public, par cartes non adressées, par publication dans la feuille d'avis officielle n° 47 du 25 novembre 2016.

Ce mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque et M. Kurt Zimmermann, Syndic, ouvre l'assemblée ordinaire. Il est 20h05

3 scrutateurs sont nommés :

M. Olivier Corminboeuf
M. Gérard Wyss
M. Stéphane Rey

Ces personnes sont-elles d'accord d'assumer cette tâche ? Si tel est le cas nous les en remercions.

Est-ce qu'il y a une contre proposition ou objection par rapport à ces scrutateurs?

Tel n'est pas le cas, M. Kurt Zimmermann, Syndic, passe à la lecture du tractanda

Le tractanda de cette assemblée est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2016 il ne sera pas lu, il a pu être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture affichées au pilier public, selon l'art. 13 (RELCo) (*règlement d'exécution de la loi sur les communes*)
2. Abrogation des règlements communaux
 - 2.1 Ecole + AES + soins dentaires
 - 2.2 Déchetterie
 - 2.3 Epuration
 - 2.4 Eau
 - 2.5 Chiens
 - 2.6 Emoluments administratifs
 - 2.7 Règlement d'organisation du Conseil communal
3. Modification des statuts de l'ERES, les statuts ne seront pas lus, car ils pouvaient, tout comme le procès verbal, être consultés au bureau communal
4. Divers

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucun commentaire, par conséquent, M. Kurt Zimmermann, Syndic, déclare cette assemblée valable et ouverte, elle se déroulera comme le prévoit ce dernier.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, M. Kurt Zimmermann, Syndic, s'adresse aux nouveaux élus du Conseil communal et du Conseil général. Il tient à les féliciter pour leur élection. Il est content que la très large partie des élus au Conseil général sont des personnes dont leurs visages sont connus car, pour certains, ils ont assistés à nos assemblées depuis plus de 20 ans. Aux personnes qui n'ont pas été élues, il tient à leur exprimer toute sa reconnaissance de s'être mises à disposition, d'avoir ainsi créé le débat et offert un choix aux citoyennes et citoyens de notre commune. Pour tous les élus, il s'agit maintenant de mettre les intérêts personnels de côté comme il l'a toujours été fait par le passé, de travailler pour la communauté et de mettre la nouvelle commune sur les bons rails. Pour ce faire, il les invite aussi à se rappeler de leurs slogans électoraux qui leur ont permis d'être élus et de travailler tous, unis pour le village de Châbles. Il n'a pas à leur dire que cette première législature a une importance capitale pour la suite. La commune de Châbles sera mathématiquement en minorité et ceci aussi bien au Conseil communal qu'au Conseil général. Toutefois, et il en est convaincu, que ce rapport de force n'aura pas lieu car c'est une véritable fusion de raison et les liens entre la très grande majorité de Cheyrais et Châblois existent depuis la nuit des temps. Un pilote, oui, cette nouvelle commune aura besoin d'une autorité forte mais surtout d'un bon pilote, d'un syndic qui se veut être rassembleur pour les citoyens et les intérêts des 2 villages. Avant de donner le vote à ce poste de Syndic, il invite donc les 3 élus du Conseil communal de poser la question aux candidats sur le programme, les priorités d'investissements et la vision globale sur la nouvelle commune. Il demande de mettre la meilleure personne et totalement laisser de côté l'émotionnel. Des mauvais choix de répartition pourraient amener à une très mauvaise ambiance, donc à du mauvais travail, voir sans doute mener à des démissions assez rapidement.

Point 1 du tractanda

Procès-verbal

Comme mentionné dans la convocation le procès-verbal n'est pas lu, vu qu'il a pu être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture affichées au pilier public, selon l'article 13 ReLCO (*règlement d'exécution de la loi sur les communes*). Il est également sur le site internet de la Commune.

En bref :

L'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015

Elle accepte les comptes de fonctionnement 2015

Elle accepte les comptes d'investissement 2015

Elle approuve également : la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos

Elle accepte l'annulation du cautionnement du 31 mai 2005 en faveur de la Corporation du triage forestier de l'enclave d'Estavayer.

Est-ce que quelqu'un a une remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

Vu que ce n'est pas le cas le procès-verbal est soumis au vote.

Toutes celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2016 veuillent bien le manifester par main levée :

Vote :

Approbation :	72
Contre épreuve :	0
Abstention :	1 (la secrétaire)

M. Kurt Zimmermann remercie l'assemblée pour cette approbation et donne décharge à son auteure Mme Bernadette Mollard.

Point 2 du tractanda

2. Abrogation des règlements communaux

Que veut dire abrogation des règlements communaux ?

Dans le cadre de la fusion avec Cheyres il est logiquement ressorti que nous avons des différences dans pratiquement tous les règlements. Toutefois, depuis le 01.01.2017 la nouvelle commune de Cheyres/Châbles devra bien disposer de règlements valables afin de gérer la commune. Il a donc été décidé d'annuler ou autrement dit, d'abroger le règlement le plus défavorable pour le citoyen et pour le cas où nous avons le même, abroger le nôtre. A partir de là, il y a 2 manières de faire : soit abroger un règlement l'un après l'autre et pour ceci passer en revue chaque règlement ou alors abroger tous les règlements ensemble. Votre autorité juge la première variante beaucoup trop longue et surtout inutile. Vous trouverez tous les règlements valables au 01.01.2017 sur le site de la nouvelle commune. La validité de ces règlements non abrogés sera très courte car la nouvelle commune devra de suite se mettre au travail à ce sujet et retravailler tous les règlements pour les faire approuver par le conseil général.

Est-ce que quelqu'un a une remarque à formuler quant à notre proposition d'abrogation de ces règlements communaux?

Si tel n'est pas le cas nous allons vous dire les règlements communaux qui seront abrogés chez nous :

Règlement scolaire

Règlement relatif à l'accueil extrascolaire

Règlement et barème relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

Règlement relatif à la gestion des déchets

Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Règlement communal concernant l'organisation du Conseil communal

M. Kurt Zimmermann, Syndic, va donner aussi le nom des règlements de Châbles qui ne seront pas abrogés :

Règlement sur le droit de cité communal

Règlement du personnel communal

Règlement du cimetière (c'est celui de Font)

Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (c'est déjà intercommunal avec Cheyres)

Est-ce que quelqu'un a une remarque à formuler quant à l'abrogation de ces règlements communaux?

Si tel n'est pas le cas nous allons passer au vote

Vote :

Toutes celles et ceux qui approuvent l'abrogation des règlements communaux tels qu'énumérés, veuillez bien le manifester par main levée :

Vote

Acceptation 0 73

Contre épreuve 0

Abstention 0 00

Accepté à l'unanimité

M. Kurt Zimmermann remercie l'assemblée.

Point 3 du tractanda

3. Modification des statuts de l'ERES, ils ne sont pas lus, mais pouvaient être consultés au Secrétariat communal

M. Kurt Zimmermann, Syndic, donne la parole à Fabien Monney qui va vous présenter cet objet.

- “ Suite aux fusions et à la création des nouvelles communes d'Estavayer et de Cheyres-Châbles au 1.1.2017, les statuts de l'Association intercommunale pour la épuration des eaux de la région d'Estavayer-le-Lac (ERES) doivent être modifiés.
- “ En plus des modifications d'ordre rédactionnel, le nombre des délégués qui siègent au comité de direction et à l'assemblée des délégués doit être adapté.
- “ Les présentes modifications ont été adoptées par l'assemblée des délégués ERES du 20 octobre 2016.

Modifications rédactionnelles aux articles 1, 3, 6, 10, 11, 15, 31, 43

Avant

- “ Commune d'Estavayer-le-Lac
- “ Commune de Cheyres
- “ Commune de Châbles

Après

- “ Commune d'Estavayer
- “ Commune de Cheyres-Châbles

Avant

- “ L'assemblée des délégués se compose de 18 membres. Chaque commune a droit à au moins un délégué par commune. La répartition est la suivante :

9 délégués pour Estavayer-le-Lac
1 délégué pour Châbles
1 délégué pour Châtillon
3 délégués pour Cheyres
2 délégués pour Lully
2 délégués pour Vernay

Après

- “ L'assemblée des délégués se compose de au moins un membre par commune et chaque commune a droit à au moins 1 voix. Les voix sont réparties comme suit :

6 voix pour Estavayer
1 voix pour la commune de Châtillon
3 voix pour la commune de Cheyres-Châbles
2 voix pour la commune de Lully

Avant

- “ Le comité de direction se compose de 8 membres, choisis au sein des Conseils communaux, dont :

2 représentants pour Estavayer-le-Lac
1 représentant pour Châtillon
1 représentant pour Châbles
1 représentant pour Cheyres
1 représentant pour Lully
1 représentant pour Murist
1 représentant pour Vernay

Après

- “ Le comité de direction se compose de 5 membres, choisis au sein des Conseils communaux, dont :

2 représentants pour Estavayer
1 représentant pour Châtillon
1 représentant pour Cheyres-Châbles
1 représentant pour Lully

M. Kurt Zimmermann, Syndic, demande est-ce qu'une personne souhaite encore se prononcer sur cet objet ?

Tel n'est pas le cas, on passe au vote.

Toutes celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de l'Eres, veuillez bien le manifester par main levée :

Vote

Approbation : 73

Contre épreuve : 0

Abstention : 0

Acceptation à l'unanimité

M. Kurt Zimmermann, Syndic, remercie l'assemblée pour cette approbation.

Point 4 du tractanda

4. Divers

M Kurt Zimmermann, Syndic, donne la parole à M. Jérôme Ruffieux qui souhaite vous transmettre une information.

Concernant la route La Condémine, normalement les luminaires doivent être posés cette semaine. Pour l'assainissement des buttes de tir, on a un avis défavorable du canton, on attend donc sur le service de l'Etat, les travaux seront pour l'année prochaine, ils ne seront pas faits s'il y a de la neige. Une grande fête de la commune de Châbles sera organisée le 6 et 7 mai 2017, on y parlera d'histoire, d'anecdotes avec un grand brunch, notez déjà cette date dans vos agendas on espère vous voir nombreux pour cet événement un peu particulier,

M. Kurt Zimmermann, Syndic, demande si des conseillers communaux souhaitent transmettre des informations.

Tel n'est pas le cas, on passe à la suite de l'assemblée.

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. Kurt Zimmermann, Syndic, souhaite passer à la partie "remerciements".

Comme M. Kurt Zimmermann, Syndic l'a dit en début d'assemblée, ce soir c'est notre dernière assemblée communale et en même temps c'est la fin de la législature 2011-2016 qui, suite à la fusion, a été prolongée jusqu'au 31.12.2016. Il est donc temps de remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de la commune.

Au nom de l'autorité communale, il tient à remercier toutes les personnes qui se sont engagés dans les commissions. La liste étant très longue, il demande qu'on lui pardonne de ne pas nommer tout le monde personnellement.

Merci donc dans l'ordre alphabétique :

aux membres de la commission de classification et de remaniement

aux membres de la commission de l'énergie

aux membres de la commission du feu

aux membres de la commission financière

aux membres de la commission de naturalisation

aux membres de la commission du port

aux membres de la commission d'urbanisme et de construction

au comité de la crèche

En effet, le mandat de toutes ces personnes va s'arrêter au 31.12.2016 mise à part celle de la commission financière qui restera en place jusqu'à la mise en place de la nouvelle et notamment jusqu'à l'approbation des comptes 2016.

Un grand merci à nos collaborateurs, qui eux vont continuer de fonctionner dans la nouvelle commune et là il parle de :

Françoise Delley, caissière communale, impôts,

André Ducrest, employé de la voirie

Florian Monney, employé de la voirie et Gérant des cultures

Gabriel Monney, aide employé communal pour le déneigement

Anita Moullet, secrétaire de la crèche et caissière communale encaissement taxes qui s'est excusée pour cette assemblée

Anne-Claire Pillonel qui fait que le locatif communal soit toujours impeccable

Fatima Sulzmann, Gérante de notre salle communale

Il veut également dire un tout grand merci aux Diablotins (pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas, ce sont les jeunes de Châbles qui en dehors des différentes sociétés de jeunesse se mettent à notre disposition pour un grand nombre de tâches). Il espère qu'ils continueront à s'occuper pour la commune afin que la vie associative continue dans notre village. Pas de fête du premier août, pas de marché de Noël, pas de St-Nicolas sans nos Diablotins. Encore une fois, un grand merci à vous toutes et tous.

Un autre grand merci à toutes les personnes sans nom, qui travaillent dans l'ombre et qui font pour que le village de Châbles soit le plus beau Village de la Broye. Merci à toutes ces personnes qui arrosent les fleurs des fontaines, qui décoorent leur maison qui donnent de temps en temps un coup de balais, même que c'est sur le territoire de la commune. Là encore, il espère que chacun va continuer à le faire.

Un grand merci à vous toutes et vous tous pour votre engagement. Vous avez maintenant la lourde tâche de transmettre votre savoir-faire dans la nouvelle commune et vous ferez partie de ces personnes qui permettront à tous les citoyennes et citoyens d'avoir cette agréable sensation qu'il fait bon vivre à Châbles.

Team Buvette : Nous arrivons aux employées dont leur mandat à la commune arrive aussi à terme (étant employées elles vont recevoir un petit présent). Toutefois, si la nouvelle commune le souhaite leur mandat pourrait être reconduit mais ceci devra être discuté entre ces dames et la nouvelle commune. Merci pour votre dévouement et votre engagement. Vous avez toujours répondu favorablement lors d'innombrables réunions, réceptions, assemblées de tout genre et il était pour nous bien de savoir que nous n'avions pas de soucis à avoir par rapport au service, qui était toujours pour notre commune, une bonne carte de visite. Il invite ces dames à venir vers nous car nous souhaitons leur remettre un petit présent :

Il parle bien entendu de Laure Marti, Arlette et Mélissa Monney, Séverine Rey et son épouse Bernadette. Si son épouse reçoit un bouquet c'est qu'il est offert par lui-même car comme déjà dit dans le dernier Châbles info il lui doit énormément, elle était toujours là dans les moments parfois un peu plus pénibles (sans bien entendu s'impliquer dans les affaires de la commune), car croyez-le en 26 ans il y a eu l'un ou l'autre moment un peu plus dure.

Nous sommes déjà pratiquement au bout des remerciements et arrivons aux 3 employées dont 2 vont cesser leur activité et l'un pourrait sans doute continuer à rendre ses précieux services mais là encore, c'est à voir entre lui et la nouvelle commune.

Pour commencer une dame, notre chère secrétaire communale Bernadette Mollard qui est en place depuis 2001. La commune de Châbles doit être un bon employeur car depuis pratiquement 40 ans il y a eu que 3 secrétaires, Yves Baumann, Véréne Bersier et Bernadette. Il ne s'avance pas en disant qu'elle a eu la tâche la plus lourde de ces 3. En effet, suite à la fusion elle a eu la gentillesse de continuer à mettre ses services à notre disposition afin d'éviter de devoir nommer une nouvelle secrétaire que pour un petit laps de temps, jusqu'au 31.12.2016. Elle a ainsi offert la possibilité à la commune de garder tous les collaboratrices et collaborateurs de l'administration à leur taux d'activité actuel. Pour cela un grand merci. Depuis cet automne c'était pour elle assez pénible car des décisions devaient être prises sur le déménagement et la nouvelle organisation, devait être pris et il n'y avait pas toujours des interlocuteurs car certains ne voulaient ou ne pouvaient décider. Ce n'est ni Jean-Claude Gander, ni Pierre-Alain Monney qui le contrediront, l'importance pour le syndic de la secrétaire communale Bernadette, nous, (conseil communal), et tout spécialement ton syndic ont toujours pu compter sur toi. Ton professionnalisme de ne jamais rien oublier, valait de l'or pour moi, mais en plus et encore mieux que ça, ta discrétion. Jamais, non jamais tu as donné une information confidentielle à qui que ce soit et combien de fois nous avons été surpris lorsque nous étions avec ton mari Georges et que nous buvions un verre sur votre terrasse, il nous donnait les dernières nouvelles de la table ronde de la Grappe ou de la Lagune et là nous constatons, bien souvent, que des choses confidentielles étaient racontées avec des détails assez impressionnants, comme si ça sortait du conseil communal, on s'est souvent regardé

et nous nous posions des questions quant à la source de ces informations souvent très précises, ça ne venait pas de chez nous, mais de la table ronde et on vous laisse le choix d'où ça vient mais ça ne venait pas du conseil communal ni de l'administration de chez nous. Bernadette, merci à toi pour tout le travail accompli durant ces 15 ans et nous te souhaitons une heureuse et belle retraite bien méritée.

Nous allons ce soir également prendre congé de Jean-Claude Monney, la personne qui a œuvré le plus d'années dans notre commune. Nous trouvons à son sujet les premières traces en 1968, il y a donc 48 ans. Tu étais employé des services des eaux et personne ne connaît mieux à ce jour que toi toutes les petites spécialités (qui ne figurent pas forcément toujours à la bonne place sur les plans) de notre réseau d'eau. Tu t'es également occupé des fontaines de notre commune durant d'innombrables années. Tu as fait que ces dernières étaient toujours une carte de visite. Il y a bien longtemps que tu aurais pu déposer ton tablier mais non, tu es resté au service de ta commune et bien souvent dans des conditions très difficiles. En hiver, très tôt le matin on entendait le bruit d'une motofaucheuse. Pas besoin d'ouvrir les volets, et oui il avait neigé durant la nuit et Jean-Claude nettoyait les trottoirs. Jean-Claude je t'exprime vraiment et au nom de toute la population tout ma reconnaissance pour ton dévouement sans compter et ceci durant pratiquement un demi-siècle.

Comme évoqué tout à l'heure, il y a une personne que nous allons remercier ce soir mais qui pourrait voir son mandat être prolongé. C'est Angelo Balestra. Un tout grand merci à toi, membre de la commission d'urbanisme mais là je te parle de ton rôle de huissier communal. Selon nos dossiers tu es en fonction Angelo, depuis oui, depuis 1986 donc depuis 30 années. Un tout grand merci à toi pour ton dévouement. Même que ce n'était pour toi pas toujours facile suite à tes quelques soucis de mobilités nous avons toujours pu compter sur toi et quand j'entendais discuter les syndics d'autres villages, parler des délais et les conditions que la Poste leur imposait pour une distribution précise d'un tous-ménage, je rigolais au fond de moi et me disait, quelle chance nous avons de t'avoir. Tu es sans doute la seule personne ici dans la salle qui sait exactement sans avoir besoin de réfléchir, qui habite où, dans notre commune. Ta grande disponibilité et flexibilité étaient pour nous une chance extraordinaire. Combien de tous-ménages qu'il fallait distribuer vite en vitesse car il y avait une information importante à communiquer à nos citoyens ? Angelo, un grand merci pour tout ce que tu as fait pour l'autorité communale et donc la commune de Châbles.

M. Kurt Zimmermann, Syndic, a fait le tour et il lui reste plus qu'à remercier ses collègues de l'autorité communale qui ont dû le supporter durant tout ce temps. Nous pouvons être fiers de l'ambiance qui a régné durant toutes ces années. Chacune et chacun d'entre vous a contribué à sa manière au bon fonctionnement du conseil communal. Nous avons tous assez à faire en dehors du mandat à la commune et si c'est pour aller s'ennuyer au conseil communal il pense que le choix est vite fait et les démissions arrivent les unes après les autres. Si aujourd'hui il y a une chose qu'il regrette quelque peu, c'est le fait de ne pas avoir organisé une sortie du Conseil communal de temps en temps car ce sont à son avis toujours des moments privilégiés qui renforcent encore la bonne entente entre les membres de l'autorité.

Urs je te dis un grand merci pour ton engagement pour ta commune. Notamment avec le dicastère des constructions tu n'as pas eu la tâche facile mais tu as toujours gardé ta ligne, traiter tout le monde de la même manière. Personnellement je regrette vraiment beaucoup que tu ne fasses pas partie de la nouvelle équipe du Conseil général. Donc merci beaucoup pour ton travail.

Un autre qui quitte le bateau c'est mon vice-syndic Jean-Charles. Jean-Charles avec les écoles tu as souvent eu à débattre et aujourd'hui c'est la responsable d'établissement qui est sensée assumer le lien entre le corps enseignant et les parents. J'ose, mais ceci n'engage que moi, émettre certains doutes à ce sujet et j'invite la nouvelle autorité à être vigilante à ce point. Il est indispensable d'avoir une RE forte et qui est 100% derrière le corps enseignants sinon ça part à la dérive et ce n'est plus gérable ce qui pourrait avoir pour conséquence le départ de bons enseignants dans notre cercle. Tu étais un défenseur de la fusion avec Estavayer mais tu as accepté la charge de prendre la présidence du COPIL de la fusion avec Cheyres. Tu as mené ce bateau à bon port et je t'en félicite. Je suis par contre sûr que tu as malheureusement déçu plus d'un quand tu as annoncé de ne pas te mettre à disposition pour un nouveau mandat. Choix, que je respecte bien entendu vu ton engagement professionnel très important. Jean-Charles, je te dis également un grand merci pour tout le travail accompli durant ton activité de conseiller communal et notamment de vice-syndic. J'appréciais tout particulièrement les discussions entre nous et qu'en conclusion tu faisais ton analyse afin de nous aider à prendre les bonnes décisions. Merci Jean-Charles pour ton engagement.

Pour ce qui est de Pascale, Jérôme, Fabien et Daniel, permettez-moi de vous remercier ensemble car votre mandat va continuer et nous comptons vraiment sur vous pour mettre la nouvelle commune sur les bons rails.

Toutefois, Pascale, j'ai eu beaucoup de plaisir de pouvoir travailler avec toi. Tu maîtrisais bien tes dossiers et tu passais souvent au bureau la journée pour régler tes affaires, je sais que tu étais ainsi très proche de nos collaboratrices de l'administration. Ta rigueur financière a sans doute bien contribué à notre bonne santé financière et donc à la baisse d'impôts. Les 2 personnes qui tenaient les cordons de la bourse de la commune après moi, étaient 2 dames, Claude Liegmne et toi-même, preuve que vous savez parfaitement gérer ceci. Bravo, merci pour ton travail et bon vent dans la nouvelle commune.

Jérôme avec le dicastère du feu tu n'as pas toujours eu la tâche facile mais tu l'as bien gérée. Au milieu de cette législature nous constatons un certain déséquilibre de la charge de travail. Jérôme tu as pris de nouveaux dossiers afin de sauver la situation et ainsi éviter une démission d'un collègue et pour cela je tiens encore une fois à te dire un grand merci. Si nous avons pu finir le réseau des trottoirs c'est grâce à toi et ton bon sens de négociateur. Tu as ainsi achevé le travail que nous avons commencé voici plus de 20 ans en mettant en place le premier bout de trottoir devant l'école. Encore une fois merci et je te souhaite également bon vent dans la nouvelle organisation.

Fabien, ton excellente lecture des lois a fait de toi un peu le juriste du conseil communal et bien souvent tu nous rappelais notre marge de manœuvre avant la prise de décision. Tu aimais bien préparer tes dossiers et dans l'étude de fusion tu as également eu un rôle important à jouer. Merci pour ton travail et bon vent dans la nouvelle commune.

Daniel, tu as décidé de quitter le conseil communal mais de te mettre à disposition du conseil général. Responsable du patrimoine financier tu avais la tâche de maintenir la valeur de nos bâtiments. Avec l'ancienne ferme Märki, l'étude de chauffage à distance tu as eu du lourd ces dernières années. Il s'agira maintenant de donner une suite à toutes ces études et de mettre en place le plan des priorités. Je te remercie pour ton travail et te souhaite bon vent au sein du Conseil général de la nouvelle commune.

Voilà maintenant vous comprenez pourquoi je parlais de l'assemblée des remerciements. Il était pour moi très important de remercier les personnes qui ont œuvrées de près ou de loin durant, pour certains, pratiquement un demi-siècle pour le bon fonctionnement de notre commune. Je tiens à m'excuser auprès des personnes que j'aurais oubliées car il y en a certainement une, mais merci de ne pas me en vouloir car ce n'était pas volontaire.

M. Jean-Charles Gander, Vice-Syndic demande à prendre la parole

Effectivement, on a fait le tour des remerciements, on n'a plus d'autres personnes à remercier et on pourrait clore là, mais on a quand même décidé de remercier notre Syndic. On m'a demandé de faire l'oraison funèbre du Syndic, ce qui est toujours dans les avis nécrologiques, pour narrer ce qui a été accompli, mais il ne va pas passer en revue les années qu'il a passé au conseil communal parce que lorsqu'il a commencé, il était à peine né. Il a fait un petit calcul, ça veut dire que notre Syndic, dans ses mandats communaux, a passé entre 4 ans et demi à 5 ans de sa vie à plein temps à travailler pour la commune. L'important est l'engagement qu'il a eu pour la commune pendant ces nombreuses années. Il a eu l'occasion de voir l'évolution de la commune, de ce qui s'est mis en place dans la commune, il a repris le flambeau des 2 anciens syndics qu'il a cité tout à l'heure, qu'ils avaient bien préparés le terrain aussi mais qu'il a repris avec brio pour amener la commune là où elle est et ça restera quand même dans les annales qu'il est le dernier Syndic de la commune de Châbles, donc c'est la dernière lignée des rois de France qui s'éteint, c'est pas les rois de France mais la Commune de Châbles. Ce n'est pas la fin d'une histoire mais c'est l'aboutissement de tout un beau travail qui a été fait par Kurt durant toutes ces années. En tant que collègue, effectivement, c'était agréable de travailler avec Kurt, on a toujours pu avoir des discussions, même intenses et intéressantes, au sein du conseil communal, donc merci à toi pour ça, merci pour ton engagement, on ne va pas te souhaiter bon vent puisque tu as aussi décidé qu'il était l'heure de passer le flambeau à la nouvelle commune et que tu peux être content et fier de passer ce flambeau dans de très bonnes conditions, notamment du travail accompli si on regarde le village, on peut être fier et c'est aussi grâce à toi et à la bonne conduite que tu as eu, et je dirais qu'en ton nom et au mien aussi, un grand merci à tous les citoyens de la commune de Châbles, puisque durant encore quelques jours on peut le dire ainsi, après ce sera le village de Châbles, pour le soutien pendant ces nombreuses années. On a fait un bon chemin, vous avez réfléchi en votre âme et conscience de savoir s'il fallait terminer une histoire pour en commencer une nouvelle, vous avez toujours soutenu le Conseil communal, vous avez rarement refusé une proposition du conseil communal

et même s'il y en a eu, je les garde pour moi, donc merci pour tout, et merci à Kurt d'avoir piloté le bateau.

M. Kurt Zimmermann, Syndic, remercie Jean-Charles pour ces belles paroles mais il ne peut que répéter, qu'il n'a rien fait tout seul.

La parole est à l'assemblée

M. Florian Monney

- S'il peut se permettre, en son nom et au nom des participants, remercier pour la beauté du village qu'on a à Châbles, c'est quelque chose d'extraordinaire. Il est né ici, il a vécu l'évolution, il pense aussi à tous les prédécesseurs qui ont toujours travaillé pour le bien être du village, c'est pour cette raison qu'aujourd'hui on peut être fier de notre village, personne ne pourra dire on a pris Châbles. Châbles est là, il existe et il existera toujours. C'est une grande page qui se tourne ce soir, il faudra qu'on s'en souvienne, mais l'avenir commencera le 1er janvier 2017 et il est persuadé qu'il y a encore un bel avenir pour ce village. Merci à tous.

M, Cédric Patthey

- demande que son dernier bulletin de vote soit dédié par le Conseil communal.

M Kurt Zimmermann, Syndic

- C'est bien volontiers.

L'assemblée remercie leur autorité par de forts applaudissements

La parole n'étant plus demandée, M. Kurt Zimmermann, Syndic, clos donc cette dernière assemblée communale de Châbles et comme déjà évoqué dans le dernier Châbles info, il remercie les participants de la confiance qui lui a été témoignée durant toutes ces années. L'assemblée est invitée à rester un moment, pour partager le verre de l'amitié que M. Kurt Zimmermann, Syndic, se fait personnellement un grand plaisir de lui offrir, accompagné de 2-3 amuses bouches offertes par la commune. Il souhaite encore à toutes et à tous, ainsi qu'à tous leurs proches, des belles fêtes de fin d'année et une année 2017 pleine de bonheur

Fin de l'assemblée, il est 21h00

Le Syndic

La secrétaire